

expose les mesures qui seront prises par les provinces. Le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les provinces et avec l'industrie pendant la mise en oeuvre du plan.»

«Tout comme le Canada a donné suite à la plainte des États-Unis relative aux pratiques provinciales de commercialisation de la bière, nous attendons d'eux qu'ils respectent leurs obligations aux termes du GATT concernant notre propre plainte à l'égard des mesures prises par leur gouvernement fédéral et ceux des États contre la bière canadienne importée», a conclu le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874